

# Mise à jour des CONSIGNES liées aux règles sanitaires dans les lieux de culte

---

9 septembre 2021

Il est important de maintenir les règles de base

1. l'hygiène des mains
2. le port du masque pour entrer, se déplacer dans l'église et sortir
3. le port du masque au moment de la communion

## ACCUEIL

Il est souhaitable que le **ministre accueille les gens à leur arrivée** et les **salue après la célébration**.

Il faut toutefois porter le masque, éviter les contacts directs et maintenir une distance.

Si la météo est favorable, il est préférable d'accueillir les gens à l'extérieur, sur le parvis.

## PROCESSION D'ENTRÉE

Il est possible de réintroduire la procession d'entrée. Celle-ci peut être constituée comme à l'habitude du président, des personnes qui assurent le service de l'autel, des lecteurs et lectrices, de la croix de procession ou de l'évangéliste. Il est important que **chaque personne porte un masque** et **garde avec les autres personnes une distance de 2 m**.

## LECTURES, PROCLAMATION DE L'ÉVANGILE ET HOMÉLIE

La transmission du virus par les objets inanimés est négligeable, sinon inexistante.

Si des personnes différentes prennent parole à l'ambon, il est recommandé qu'elles se **désinfectent les mains avant de se rendre à l'ambon**.

Merci de placer une bouteille de gel désinfectant près de l'ambon.

## SERVICE DE L'AUTEL

Il est possible de renouer avec le service de l'autel. Une ou deux personnes peuvent assurer ce service. À la condition que le sanctuaire soit assez grand pour que les personnes qui assurent le service de l'autel, celles qui proclament les lectures et le président puissent être assis à au moins 1 m les uns des autres.

Au début de la préparation des offrandes, les personnes qui assurent le service de l'autel **remettent leur masque et se désinfectent les mains avant d'accomplir leur service**. Après la communion, ces personnes remettent leur masque, se désinfectent les mains avant d'assurer leur service.

## PRÉPARATION DES OFFRANDES

Une table est placée près de l'autel où sont disposés un contenant de lotion désinfectante pour les mains et les vases sacrés, au besoin. **Le ministre y déposera son masque plutôt que sur l'autel**. Il est important de se **désinfecter les mains chaque fois que le masque est manipulé**.

On prendra soin de couvrir les saintes espèces et de les placer un peu en retrait. Sans quoi, il faudra garder le masque.

## CUSTODE

Il est possible pour une personne d'apporter la communion à un proche. Si une personne demande **plusieurs hosties**, veuillez l'inviter à s'adresser au prêtre après la célébration.

## DISTRIBUTION DE LA COMMUNION

Le ministre invite les personnes qui désirent communier à remettre leur masque, demeurer debout ou se lever lorsque le ministre approche.

Le prêtre et les ministres de communion remettent leur **masque**, se **lavent les mains** par la suite avant de se déplacer vers l'assemblée. Ils se lavent les mains après la communion également.

## PRÔNE

Le prône est lu par le ministre avant la bénédiction et l'envoi.

## CHORALE

Le chant choral est maintenant autorisé. Les choristes doivent **respecter une distance de 2 m** entre eux. Il est souhaitable qu'ils soient installés au jubé. Le nombre de choristes permis doit nécessairement tenir compte de l'espace et du respect de la distanciation.

Si les choristes chantent face à l'assemblée, il est nécessaire qu'il y ait au moins la distance 3 m entre les solistes et le premier banc.

## Quelques précisions

---

1. Aucune consigne à lire en début de célébration (messe, baptême, funérailles, etc.)
2. Le début de la célébration est marqué par la musique.

S'il n'y a pas d'animation musicale, une personne peut inviter l'assemblée à se lever.

## NOTE

Il n'est pas juste d'ouvrir la célébration par : « Accueillons l'abbé... »

3. Les registres de présences sont exigés par la Santé publique pour les

### **BAPTÊME, MARIAGE et les FUNÉRAILLES**

Lors des célébrations **dominicales** et **en semaine**, il est souhaitable d'inviter les paroissiens à noter eux-mêmes les coordonnées d'une personne par maisonnée sur les feuilles de présence que vous aurez disposées sur quelques tables. Même si ce n'est pas obligatoire, il est fortement recommandé de maintenir cette pratique.

Continuons nos efforts pour assurer la sécurité et la santé de tous !

Merci de votre précieuse collaboration !

L'équipe pastorale